

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle  
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent  
VIGNER Jean-Philippe à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

#### Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

### 25SE2503-02 | Finances – Affectation du résultat - Exercice 2024 - Approbation

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Il est rappelé que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat cumulé de clôture de :

- En Fonctionnement : + 1 357 395.79 €
- En Investissement : + 425 643.77 € (avant Restes à Réaliser)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 18 mars 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
  - Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1 217 395,79 €
  - Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 140 000,00 €
  - Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 425 643,77 €
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

